



DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Délégation faite au Président

Réf. : P314_2021

Date : 21/09/2021

OBJET : Extension et rénovation énergétique du cinéma Le Richelieu sur la commune de Réville - Avenant 3 au lot 5, avenant 5 au lot 6 et avenant 4 au lot 7

Exposé

Une consultation a été lancée selon une procédure adaptée en vue de conclure des marchés publics de travaux pour l'extension et la rénovation énergétique du cinéma « Le Richelieu » sur la commune de Réville.

Les marchés publics des lots 5, 6 et 7 ont été notifiés le 03 novembre 2020.

| Intitulés du lot | Titulaire | Marché tranche ferme Montant HT | Marché TO 2 | Marché TO 3 | Montant total HT (base + TO 2 et 3) |
|---|----------------|---------------------------------------|----------------|----------------|---|
| Lot 5 : menuiseries extérieures | AMC FOLLIOU | 30 370,90 € | Non concerné | Non concerné | 30 370,90 € |
| Lot 6 : menuiserie intérieure, isolation | LELUAN MAP | 55 583,55 € | 1 247,60 € | 1 659,33 € | 58 490,48 € |
| Lot 7 : peinture, sols souples | VIGER & CIE | 26 066,95 € | Sans objet | 97,60 € | 26 164,55 € |

Les travaux sont en cours d'exécution.

Pour la bonne exécution des prestations, des travaux en plus-values et en moins-values sont apparus nécessaires pour ces lots, à savoir :

- Lot 5 : Remplacement d'une fenêtre dans la tisanerie et peinture sur la rampe métallique en lieu et place d'une galvanisation,

- Lot 6 : Modification du local électrique par ajout de trois portes en remplacement du placard électrique initial,
- Lot 7 : Mise en place de moquette sur les portes des sas d'accès aux salles en remplacement de la peinture initialement prévue.

En conséquence, il est proposé de conclure les avenants suivants :

| Intitulés du lot | Titulaire | Montant total HT (base + TO) | Avenant 1 montant HT | Avenant 2 montant HT | Avenant 3 montant HT | Avenant 4 montant HT | Avenant 5 montant HT | Montant total HT (base + TO) et avenants |
|--|-------------|------------------------------|---------------------------|---------------------------|---------------------------|---------------------------|----------------------|--|
| Lot n°5 : menuiseries extérieures | AMC FOLLIOU | 30 370,90 € | Sans incidence financière | Sans incidence financière | 1 006,00 € | Non concerné | Non concerné | 31 376,90 € |
| Lot 6 : menuiserie intérieure, isolation | LELUAN MAP | 58 490,48 € | - 815,91 € | Sans incidence financière | 7 702,39 € | Sans incidence financière | 1 212,48 € | 66 589,44 € |
| Lot 7 : peinture, sols souples | VIGER & CIE | 26 164,55 € | Sans incidence financière | 2 279,78 € | Sans incidence financière | 655,66 € | Non concerné | 29 099,99 € |

Par ces motifs, le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération DEL2021_101 du 29 juin 2021 portant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau et au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin - Modification n°2,

Vu le Code de la Commande publique, notamment l'article R2194-8,

Considérant l'arrêté du Préfet de la Manche du 4 novembre 2016 portant création de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Considérant la notification du marché de travaux menuiseries extérieures et des avenants à l'entreprise AMC FOLLIOU – 64 rue Jean Monnet – 50700 VALOGNES,

Considérant la notification du marché de travaux menuiserie intérieure, isolation et des avenants à l'entreprise LELUAN MAP – ZA d'Armanville – 50700 VALOGNES,

Considérant la notification du marché de travaux peinture, sols souples et des avenants à l'entreprise VIGER ET CIE – ZA le Pont – 50690 MARTINVAST,

Décide

- **De signer** un avenant n° 3 au lot 5 menuiseries extérieures avec l'entreprise AMC FOLLIOU – 64 rue Jean Monnet – 50700 VALOGNES pour un montant de 1 006,00 € HT soit de 1 207, 20 € TTC ce qui porte le montant du marché public de travaux avec les avenants 1, 2 et 3 à 31 376,90 € HT soit 37 652,28 € TTC (augmentation cumulée avec les avenants 1, 2 et 3 de 3,31 %),
- **De signer** un avenant n° 5 au lot 6 menuiseries intérieures, isolation avec entreprise LELUAN MAP – ZA d'Armanville – BP 9 – 50700 VALOGNES pour un montant de 1 212,48 € HT soit 1 454,98 € TTC ce qui porte le montant du marché public de travaux avec les avenants 1 à 5 à 66 589,44 € HT soit 79 907,33 € TTC (augmentation cumulée avec les avenants 1 à 5 de 13,85 %),
- **De signer** un avenant n° 4 au lot 7 peinture, sols souples avec l'entreprise VIGER ET CIE – ZA le Pont – 50690 MARTINVEST pour un montant de 655,66 € HT soit 786,79 € TTC ce qui porte le montant du marché public de travaux avec les avenants 1 à 4 à 29 099,99 € HT soit 34 919,99 € TTC (augmentation cumulée avec les avenants 1 à 4 de 11,22 %),
- **De dire** que les crédits sont inscrits au budget 06 cinéma, ligne de crédit 26 – Imputation 2313,
- **D'autoriser** le Vice-Président ou le Conseiller Délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision,
- **De dire** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 CAEN ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

Le Président,

David MARGUERITTE